

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

4 février 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.	11384	Net Ventures Holding S.A.	11390
Actarus SA	11424	NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.	11387
Amarok S.A.	11422	Orto Holding AG	11388
Attitude Studio Lux S.A.	11380	Project Minerva Holding S.à r.l.	11393
B.T.P. S.A.	11394	ProLogis UK CCIII S.à r.l.	11391
BVC Romanian Holding S.à r.l.	11383	ProLogis UK CCI S.à r.l.	11391
Car Services Benelux S.à r.l.	11383	ProLogis UK CC S.à r.l.	11392
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A.	11387	ProLogis UK CCXI S.à r.l.	11386
Credit Suisse Bond Fund (Lux)	11382	ProLogis UK CCXL S.à r.l.	11384
db PrivatMandat Comfort	11416	ProLogis UK CCXX S.à r.l.	11392
De Longhi Household S.A.	11394	ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l.	11385
Dunedin Investments S.à r.l.	11389	ProLogis UK LXI S.à r.l.	11388
DWS FlexPension	11420	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l.	11384
Dynamic Funds	11418	Rinoca S.A.	11387
Febex Technique S.A.	11379	Rubia S.à r.l.	11388
Fingerhut Investment Company AG	11419	Sanitec Holding S.A.	11385
FIS International SA	11385	Select' Car Sàrl	11383
Foncière Medicis S.A.	11378	South Pole Holding S.A.	11378
Fonds Direkt Sicav	11380	Starline International Holdings S.A.	11382
Fortis Luxembourg Finance S.A.	11379	Starline International Holdings S.A.	11381
Geneve 4 LuxCo S.à r.l.	11390	Starline International Holdings S.A.	11381
Good Finance S.A.	11383	Starline International Holdings S.A.	11381
Intercom SARL	11387	Star Participations S.A.	11384
Intersum International S.A.	11390	Steil-Manu	11386
Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l.	11394	Sunova S.A.	11378
Kalippo S.à r.l.	11385	The Rocks S.à r.l.	11389
KEIF Germany Einbeck S.à r.l.	11393	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A.	11388
Kerafin Group S.A.	11382	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A.	11389
LFPE	11386	Tonifin S.A.	11382
LuxCo 107 S.à r.l.	11392	Trampolino Holding S.A.	11421
MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	11393	Transocean Investments S.à r.l.	11389
MexSpa Participations S.A.	11386	Treper Holding S. à r.l.	11390
		World Strategy Portfolios	11395
		WPP TNS US S.à r.l.	11391

Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.779.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 22 février 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013095/795/15.

South Pole Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.115.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 25 février 2010 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013096/802/19.

Sunova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.363.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, en date du 12 février 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 septembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010009346/1004/19.

Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

En conformité avec l'article 85 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les obligataires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 février 2010 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de la dénomination sociale "BNP Paribas Fortis Funding" et modification subséquente de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BNP Paribas Fortis Funding"."
2. Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
"Article 4, 1^{er} alinéa.-
La société a pour objet de fournir tout financement direct ou indirect, par tous moyens, à ses filiales, à Fortis Bank NV/SA et aux sociétés contrôlées par Fortis Bank NV/SA et d'accorder à ces sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou tous services d'assistance financière ainsi que toute assistance administrative liée à ceux-ci."
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013099/29/21.

Febex Technique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "FEBEX TECHNIQUE S.A., société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:
"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FEBEX TECHNIQUE S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange ;
c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques ;
f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,
que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés. Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.
La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

2. Modification, de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante :
"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
3. Refonte des statuts de la société.
Une première assemblée générale extraordinaire a été tenue le 26 janvier 2010 pour statuer sur le même ordre du jour. Celle-ci n'a pas rempli les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Dès lors, la présente assemblée a été convoquée conformément aux conditions légales par des avis reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente et autorisant une délibération valable quelle que soit la proportion du capital représenté. Que donc l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013098/29/52.

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Die Aktionäre der Fonds Direkt Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 24. Februar 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Fonds Direkt Sicav (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010013097/755/30.

Attitude Studio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.526.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

*Jugement du 22 décembre 2009, prononçant la liquidation
judiciaire sans maintien d'activité contre: SA ATTITUDE STUDIO LUX*

Activité: RCS Luxembourg: B 100.526. Création, fabrication, production, exploitation, vente et distribution de personnages en 3 D, de films court-métrage et de programmes audiovisuels, de sites web marchands et non marchands, l'édition de tous produits informatiques

Est non inscrit(e)

Date de cessation des paiements: 12 octobre 2009

Représentant légal: M. Marc MIANCE 5 All Santos Dumont 92150 SURESNES

Juge commissaire: M. G. CHARLES

Juge commissaire suppléant: M. J. DUBOIS

Liquidateur: Me Bertrand JEANNE 2 TER Rue de Lorraine 93011 BOBIGNY CEDEX

Les déclarations de créances sont à déposer dans les DEUX mois suivant la parution au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Dit que le Mandataire Liquidateur devra déposer la liste des créances dans le délai de 15 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

Fixe au 22 décembre 2011 le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être prononcée.

TRIBUNAL DE COMMERCE - GREFFE

Un Greffier Associé

Référence de publication: 2010012114/28.

(100014304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Starline International Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 44.227,70.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.811.

En date du 14 janvier 2010, EQ Audit S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire de la Société avec effet au janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010012481/13.

(100011278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Starline International Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 44.227,70.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.811.

En date du 14 janvier 2010, Robert van't Hoeft a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010012482/13.

(100011281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Starline International Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 44.227,70.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.811.

En date du 14 janvier 2010, Johannes Laurens de Zwart a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010012483/13.

(100011286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Credit Suisse Bond Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné modifié au 18/01/2010 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Credit Suisse Bond Fund Management Company

Signatures

Référence de publication: 2010012484/10.

(100014963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Starline International Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 44.227,70.

R.C.S. Luxembourg B 139.811.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 20 août 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.,

R.C.S. B 15.302

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Et

Starline International Holdings S.A.,

R.C.S. B 139.811

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La dénonciation de la convention de domiciliation susvisée est effective au 14 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010012480/20.

(100011275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Kerafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010010792/12.

(100003345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Tonifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010010795/12.

(100003336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Good Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 137.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010010796/12.

(100003334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Select' Car Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8461 Eischen, 40, rue Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.574.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à.r.l.
Rue Michel Rodange 18-20
L-2430 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010010470/13.

(100002921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

BVC Romanian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.633.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions des Associés du 30 décembre 2009.

Les Associés de BVC Romanian Holding Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:
- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister;
- de décider que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2009 au siège social de la société.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010010249/17.

(100002870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Car Services Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.024.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57056 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010010283/12.

(100002379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57226 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010010287/12.

(100002573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.965.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Selim Saykan
Administrateur

Référence de publication: 2010010509/13.

(100002703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

ProLogis UK CCXL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.163.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010245/17.

(100002511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Star Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 32.697.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans la version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard
Mandataire

Référence de publication: 2010010492/12.

(100002686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Sanitec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 28.802.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010010499/12.

(100002598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Kalippo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010010799/13.

(100003327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.164.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010244/17.

(100002505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

FIS International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 89.878.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2010

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010010478/12.

(100002588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Steil-Manu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5715 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 55.670.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010010487/12.

(100002605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 90.569.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010010815/13.

(100003301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis UK CCXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.209.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010241/17.

(100002498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

LFPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LFPE

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010010448/12.

(100002868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Rinoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.215.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010010432/12.

(100002357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2009 que:

- SER.COM Sarl, société à responsabilité limitée ayant son siège social 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010010063/13.

(100002645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Intercom SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 260, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.622.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

- Par jugement du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée INTERCOM SARL, dont le siège social à L-4950 Bascharage, 260 Avenue de Luxembourg, a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elie RAIMOND

Le liquidateur

Référence de publication: 2010010225/17.

(100002742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 268.943.194,08.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.973.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2010010441/12.

(100002413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Orto Holding AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.281.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010010437/12.

(100002397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Rubia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.579.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010010501/13.

(100002953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

ProLogis UK LXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.239.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010212/17.

(100002400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 de The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010010778/11.

(100003076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2009 de The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010010785/11.

(100003075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010010788/11.

(100003072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

The Rocks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.050.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 18 décembre 2009 que

Mr. Seth Mikael BYSTRÖM, de nationalité suédoise, résidant à Stortgatan, 48 S-114 55, Stockholm, (Suède)

a cédé 500 (cinq cent) parts sociales de la société The Rocks S. à r.l.. (la société), établie à L-1943 Luxembourg, 36, Rue Gabriel Lippmann, enregistrée sous le N° B 123 050

à

QUIETUS ADVICE K & W nr 710 AB, une société à responsabilité limitée, enregistrée en Suède sous le N° 556797-0255 et établie à S-103 90 Stockholm (Suède), Norrlandsgatan 16

Les parts sociales de la société sont dès lors détenues comme suit:

QUIETUS ADVICE K & W nr 710 AB	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

THE ROCKS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010010130/21.

(100002866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.025.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2010010790/11.

(100003067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Net Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.605.

Les comptes de dissolution au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010010808/11.

(100003311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Intersum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 79.748.

Les comptes de dissolution au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 Novembre 2009.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010010810/11.

(100003309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Geneve 4 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.286.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 décembre 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Davy Beaucé avec effet au 09 novembre 2009;

* Monsieur William Hannigan avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Xavier de Cillia ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société disposant d'un pouvoir de signature B et ce avec effet au 09 novembre 2009;

* Monsieur John Horgan, ayant son adresse professionnelle au Irish Life Assurance, c/o Irish Life Investment Managers, 4th Floor, Beresford Court, 16 Beresford Place, IRL-1 Dublin, Irlande, en qualité de gérant de la société disposant d'un pouvoir de signature A, et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme

Frederik Kuiper

Référence de publication: 2010010155/21.

(100002450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Treper Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 113.171.

Rectificatif dépôt de bilan ref: L090149345.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Octobre 2009.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010010814/11.

(100003302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis UK CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.106.480,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.107.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010238/17.

(100002489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

ProLogis UK CCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.102.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010240/17.

(100002495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.200,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Il résulte de l'augmentation de capital de la société WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. du 8 décembre 2009 que WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018, a apporté 4.690.419 (quatre millions six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent dix-neuf) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune à WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP TNS US S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010010140/20.

(100002248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

ProLogis UK CCXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.194.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010242/17.

(100002500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

ProLogis UK CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 172.980,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.108.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010010237/17.

(100002485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

LuxCo 107 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.813.

Suite au contrat de cession du 9 décembre 2009, les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à The Lava Unit Trust dûment représenté par Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc. agissant en sa qualité de trustee, immatriculé auprès du Director of Corporations de la Province de Prince Edward Island sous le numéro 7319 et ayant son siège social à c/o Campbell, Lea, Charlottetown, Prince Edward Island, C1A 7K7, Canada, de sorte que The Lava Unit Trust détient désormais les 500 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010010143/20.

(100002259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 6 novembre 2009:

1. Démission de M. Martin Schwarzburg de ses fonctions de gérant de la Société prenant effet le 8 octobre 2009.

2. Election de nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 6 novembre 2009:

- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, né le 28 juillet 1983 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Holding S.à r.l.
Wim Rits / Marcus Jacobus Dijkerman
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010010164/17.

(100002638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 16 décembre 2009

Les actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Amanda Sherman en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de Kiowa Kosche, née le 4 novembre 1974 à Chapel Hill, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2 Greenwich Plaza, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de la Société, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Frederik Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2010010125/16.

(100002808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

KEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique le 23 décembre 2009, il a été décidé de nommer en tant que nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour la société
Polyxeni Kotoula / Jorge Perez Lozano
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010010145/16.

(100002291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.434.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 décembre 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Davy Beaucé avec effet au 09 novembre 2009;

* Monsieur William Hannigan avec effet immédiat

- de nommer:

* Monsieur Xavier de Cillia ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de catégorie B de la société et ce avec effet au 09 novembre 2009;

* Monsieur John Morgan, ayant son adresse professionnelle au Irish Life Assurance, c/o Irish Life Investment Managers, 4th Floor, Beresford Court, 16 Beresford Place, IRL -1 Dublin, Irlande, en qualité de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme

Frederik Kuiper

Référence de publication: 2010010157/21.

(100002569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.673.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009 que:

- SER. COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010010072/16.

(100002386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DIEDERICH Georges sont renommés administrateurs. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010010193/16.

(100002593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twelfth day of January.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A., having its registered office at 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of the power given on 7 January 2010.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société d'investissement à capital variable:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société d'investissement à capital variable" under the name of WORLD STRATEGY PORTFOLIOS (hereafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 27 hereof.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and in other assets referred to in the Part I of the Law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (hereafter the "2002 Law") in accordance with the provisions of the investment policy and restrictions established by the board of directors (hereafter the "Board") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law or any legislative re-enactment or amendment thereof.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Strassen, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred, or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of all the sub-funds of the Company as defined in Article 22 hereof.

The minimum capital of the Company is the equivalent in EUR of the minimum capital stipulated by 2002 Law.

The Company constitutes one sole legal entity and for the purpose of the relations as between shareholders, each sub-fund will be deemed to be a separate entity.

The Board is authorized without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 23 hereof at the Net Asset Value or at the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article 22 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different sub-funds and the proceeds of the issue of each sub-fund shall be invested, pursuant to Article 3 hereof, in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of assets, as the Board shall from time to time determine in respect of each sub-fund.

Within each sub-fund, the Board is authorised to create different categories and/or sub-categories which may be characterised by their distribution policy (distribution shares, capitalisation shares), their benchmark currency, their commission levels or by any other characteristic to be determined by the Board.

Where it is required, the term sub-fund refers also to the terms category and/or sub-category.

The Board may further decide a split or a reverse split of shares or category/sub-category of shares of the Company.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each sub-fund shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR, and the capital shall be equal to the total of the net assets of all the sub-funds.

Art. 6. Shares will be issued either in registered or in bearer form.

In respect of Bearer Shares, if issued, certificates will be in such denominations as the Board shall decide. Only certificates evidencing a whole number of Shares will be issued.

If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, no cost will be charged to him. If a bearer shareholder requests the conversion of his bearer shares into registered shares, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the administrative costs incurred in effecting such exchange.

Share certificates shall be signed by either two directors or one director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Registered shares shall be inscribed in the register of shareholders.

In the case of registered shares, if the Board resolves that shareholders may elect to obtain Share certificates and if a shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding.

In the case of shares issued under registered form, fractions of shares may be issued.

Fractions of shares shall not carry a vote but shall be entitled to a corresponding fraction of liquidation proceeds and dividends (if any).

In the case of registered shares, all issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such Register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile and so far, as notified to the Company, the number, sub-fund held by him, and the amount paid in on each such share.

In the case of registered shares, every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board.

Transfer of registered shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders, and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder.

The shareholder may, at any time, change his address, as entered in the Register of Shareholders, by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Shareholders are entitled to request the exchange of their bearer shares for registered shares (or vice-versa). The Board may in its discretion levy a charge on such shareholders.

Shares may be issued upon acceptance of the subscription. The subscriber will, upon issue of the Shares and receipt of the purchase price, receive title to the Shares purchased by him.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, but without restriction thereto, as the Company may determine.

On the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated or defaced share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old share certificate.

Art. 7. The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary, for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the

Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter. For such purposes, the Company may:

- decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such a share by a person, who is precluded from holding shares in the Company,

- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company and,

- where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

- * The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the Redemption Price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

- * Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

- * The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant sub-fund determined in accordance with article 22 hereof;

- * Payment of the Redemption Price will be made in the reference currency of the relevant sub-fund and will be deposited by the Company with a bank (as specified in the redemption notice) for payment to such owner. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank.

- * The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

- decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall include a national or resident of the United States of America and a partnership or corporation organised or existing in any state, territory or possession of the United States of America.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company if the decisions to be taken are of interest for all the shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the sub-fund held by them. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. However, if the decision are only concerning the particular rights of the shareholders of one sub-fund such decisions are to be taken by a General Meeting representing the shareholders of such sub-fund.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of the month of August in each year at 3.30 p.m., or if such day is not a bank business day in Luxembourg (hereafter "Business Day"), the annual general meeting shall be held on the following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require. Special meetings of the holders of Shares of any one Portfolio or of several Portfolios may be convened to decide on any matters relating to such one or more portfolio and/or to a variation of their rights.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share of whatever sub-fund and regardless of the net asset value per share within the sub-fund, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the expressed votes.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to article 70 of the Luxembourg law of 10 August, 1915 (as amended).

Art. 12. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members; members of the Board need not to be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of three years, and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 13. The Board may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting. If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but failing a chairman or in his absence the shareholders or the Board may appoint any Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing.

Board meetings may be held by telephone link or telephone/video conference.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of one or several declarations in writing signed by all the Directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not to be members of the Board.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 15. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each sub-fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities acting under the supervision of the Board.

The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not effect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of shares.

- In the determination and implementation of the investment policy the Board may invest the assets of the Company in:
- transferable securities and money markets instruments admitted to or dealt in on a regulated market and/ or
 - transferable securities and money markets instruments dealt in on another regulated market in a Member State of the European Union or such other country referred hereunder, which operates regularly and is recognized and open to the public and/or
 - transferable securities and money markets instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-member State of the European Union or dealt in on another regulated market in a non-member State of the European Union which operates regularly and is recognized and open to the public provided that the choice of the stock exchange located in a State which is not a member of the European Union: all the countries of Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa
 - recently issued transferable securities and money market instruments, provided that:
 - * the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or to another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public, provided that the choice of the stock exchange or the market has been provided for in the instruments of incorporation of the UCITS
 - * such admission is secured within one year of issue.
 - Units/shares of UCITS authorized according to Directive 85/611/EEC and/or other UCIs within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 85/611/EEC provided that:
 - * such other UCIs are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the 'CSSF') to be equivalent to that laid down in Community law, and that co-operation between authorities is sufficiently ensured;
 - * the level of protection for unitholders/shareholders in the other UCIs is equivalent to that provided for unitholders/shareholders in a UCITS, and in particular that the rules on asset segregation, borrowing, lending, uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC;
 - * the business of the other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;
 - * no more than 10% of the UCITS' or the other UCIs' assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, be invested in aggregate in units or shares of other UCITS or other UCIs;
 - deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than twelve months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;
 - financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market referred to in items a), b) and c) above; and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter ("OTC derivatives"), provided that:
 - * the underlying consists of instruments covered by Article 41, paragraph (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest,
 - * the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF, and
 - * the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the UCITS' initiative; such valuation method will be approved by the auditors.
 - money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of the 2002 Law, if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:
 - * issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or
 - * issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in items a), b) or c) above, or
 - * issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community Law, or
 - * issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second and the third items and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10.000.000 and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group

of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

The Board of Directors of the Company is authorised, in accordance with the principle of the risk spreading, to invest up to 100% of the net assets of any sub-fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its public territorial bodies, by a Member State of the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), or by international organisations of a public character of which one or more Member States of the European Union are part, on the condition that such securities belong to at least six different issues, without the securities belonging to a single issue exceeding 30% of the total amount.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the investment manager or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

Art. 17. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. The Company will be bound by the joint signatures of two directors or officers to whom authority has been delegated by the Board or by the sole signature of the managing director.

Art. 19. To the extent required by the 2002 Law, the operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by a qualified "réviseur d'entreprises" who shall be elected by a General Meeting for a period of three years until his successor is elected.

The "réviseur d'entreprises" in office may be replaced at any time by the Company with or without cause.

Art. 20. As is more especially prescribed here below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitation set forth by the 2002 Law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company. The Redemption Price shall be paid not later than 10 Business Days as from the Valuation Day (the Valuation Day is being defined as the day on which the Net Asset Value for the relevant sub-fund as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof is calculated) less such redemption fee as the prospectus may provide.

The Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day more than 10% of the number of Shares of any sub-fund on such Valuation Day.

In the case of redemption requests exceeding 10% of the net asset value of the relevant sub-fund on any Valuation Day, the Company may decide to defer on a pro rata basis redemptions to the next Valuation Day. In case of a deferral of redemptions, the relevant Shares shall be redeemed at the Net Asset Value per Share prevailing on the Valuation Day on which the redemption is effected. On such Valuation Day such requests shall be complied with by giving priority to the earliest request.

Any such request must be filed and sent by such shareholder in written form at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request the conversion of whole or part of his shares into shares of another sub-fund at the respective Net Asset Value of the shares of the relevant sub-fund, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of an administration charge.

Art. 21. The Net Asset Value of shares in the Company shall be calculated as to the shares of each sub-fund by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by regulation may direct ("Valuation

Day"), provided that in any case where any Valuation Day would not fall on a Business Day, such Valuation Day shall be the next business day.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular sub-fund or all sub-fund and the issue and redemption of the shares in such sub-fund or sub-funds as well as conversion from and to shares of such sub-fund or sub-funds during:

- any period when any of the principal stock exchanges or markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such sub-fund from time to time are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or
- the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such sub-fund would be impracticable; or
- any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular sub-fund or the current price or values on any stock exchange; or
- any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange.
- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several investment funds in which the Company or the relevant sub-fund is invested.
- once a Meeting has been convened during which it will be proposed to dissolve the SICAV; or
- as from the effective date of a decision to close a sub-fund.

Any such suspension shall be notified to shareholders requesting subscription, redemption or conversion of their shares by the Company. Such suspension as to any sub-fund will have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, subscription, redemption and conversion of the shares of any other sub-fund.

Art. 22. The Net Asset Value of the different sub-funds is determined by deducting the total liabilities corresponding to each sub-fund from the total assets corresponding to each sub-fund.

The Net Asset Value per share of a sub-fund shall be expressed in the reference currency of the relevant sub-fund. The Net Asset Value per share will be determined by dividing the net assets of the sub-fund by the total number of shares of that sub-fund then outstanding taking into account the allocation of the net assets between categories of shares and shall be rounded up or down to the nearest whole hundredth.

The valuation of the Net Asset Value of the different sub-funds shall be made in the following manner:

- The assets of the Company shall be deemed to include:
 - * all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon,
 - * all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered), except those receivable from a subsidiary of the Company,
 - * all bonds, time notes, shares, stock, debentures stocks, subscription rights, warrants, options and other investments, money market instruments and securities owned or contracted for by the Company,
 - * all financial instruments,
 - * all stock, stock dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices),
 - * all interests accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security,
 - * the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company, and
 - * all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.
- The value of such assets shall be determined as follows:
 - * The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.
 - * The value of securities or money market instruments or derivatives which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be in respect of each security, the last known price, and where appropriate, the middle market price on the stock exchange which is normally the principle market for such security.
 - * The value of securities or money market instruments dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public ("the regulated market") is based on the closing price on the relevant Valuation Day.
 - * In the event that any of the securities or money market instruments held in the Company's portfolio are not quoted or dealt in on any stock exchange or other regulated market or if, with respect to securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any other regulated market, the price as determined pursuant to sub-paragraphs b) or c)

is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

* all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency of the different sub-funds shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the relevant Valuation Day.

* for money market instruments and transferable securities with a residual maturity of less than 12 months, the valuation price will be gradually adjusted to the maturity date, based on the net acquisition price and retaining the ensuing yield. If market conditions change substantially, the valuation principles for the individual investments will be adjusted to the new market returns.

* Units/shares issued by any open-ended UCI shall be valued at their last available net asset value at the relevant Valuation Day, as reported or provided by such underlying funds or their agents.

* the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

* The valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

* where, as a result of special circumstances, a valuation on the basis of the aforesaid rules becomes impracticable or inaccurate, other generally accepted and verifiable valuation criteria are applied in order to obtain an equitable valuation.

- The liabilities of the Company shall be deemed to include:

* loans, bills and accounts payable;

* all accrued or payable administrative expenses including fees and expenses to the Investment Manager and to the Custodian (including fees and expenses of its correspondents abroad) and all other expenses incurred in the operation of the Company. Fees and expenses to be borne by the Company will include, without limitations, taxes, expenses for legal, auditing and other professional services, costs of printing proxies, stock certificates, shareholders' reports, prospectuses and other reasonable promotional and marketing expenses, expenses of issue, conversion and redemption of Shares and payment of dividend, if any, expenses of the Transfer Agent, Administrative Agent, registration fees and other expenses due or incurred in connection with the authorization by and reporting to supervisory authorities in various jurisdictions, cost of translation of the prospectus and other documents which may be required in various jurisdictions where the Company is registered, the fees and out-of-pocket expenses of Directors of the Company, insurance, interest, listing and brokerage costs, taxes and costs relating to the transfer and deposit of securities or cash, out-of-pocket disbursements of the Custodian and of all other agents of the Company and the costs of computation and publication of the Net Asset Value per Share of each sub-fund;

* all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto,

* an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board and,

* all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Board may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

All recurring charges will be charged first against current income, then against capital gains, then against assets.

The costs and expenses incurred in connection with the formation of the Company and the issue of shares referred to herein, including those incurred in the preparation and publication of this Prospectus, all legal and printing costs, certain launch expenses (including advertising costs) and preliminary expenses will be borne by the Company, and amortized over the first five years on a straight line basis.

- The Board shall establish a pool of assets for each sub-fund in the following manner:

* the proceeds from the issue of each sub-fund shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that sub-fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article,

* where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool,

* where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool,

* in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the net asset values of the relevant sub-funds; it is understood that all the assets concerning a specific sub-fund are only liable for the debts and obligations of that sub-fund;

* upon the payment of dividends to the holders of distribution shares of any sub-funds, the Net Asset Value of such distribution shares shall be reduced by the amount of such dividends. The corresponding amounts due to capitalization shares will remain invested in the Company on their behalf.

- For the purposes of this Article:

* shares of the Company to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to Article 21, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

* all Investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency of the relevant sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

* effect shall be given on any Valuation Day to any acquisitions or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

Art. 23. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value as hereinabove defined for the relevant sub-fund plus such subscription fee as the prospectus may provide, such price to be rounded up or down to the nearest whole hundredth of the reference currency of the relevant sub-fund. Any remuneration to agents in the placing of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable no later than 10 business days as from the relevant Valuation Day.

Art. 24. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of May of each year and shall terminate on the 30th of April.

The accounts of the Company shall be expressed in EUR. Where there shall be different sub-funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such sub-funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into EUR and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

Art. 25. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each sub-fund, and such as well for distribution and capitalisation shares determine how the annual net investment income, the realised capital gains and the unrealised capital gains after deduction of unrealised capital losses, shall be disposed of. The payment of dividends shall be determined by the holders of distribution shares at the annual general meeting, upon the proposal of the Board. The corresponding amounts due to capitalisation shares will not be paid but will stay invested in the company on their behalf. When a dividend is distributed to distribution shares, the net asset value of these distribution shares will be reduced by the aggregate amount of the dividend.

Distribution of dividends can be made for any amounts (including effectively a repayment of capital) provided that after distribution the net asset value of the Company exceeds the minimum capital requested by the 2002 Law. However the nature or the distribution (capital or revenue) must be disclosed.

The dividends declared will be paid in the reference currency of the relevant sub-funds.

The Board is allowed to decide the payment of an intermediary dividend.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each sub-fund shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each sub-fund in proportion of their holding of shares in such sub-fund.

The Board may decide at any time the closing of one or more sub-funds of the Company in the following events:

- If the net assets of any sub-fund has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such sub-fund to be operated in an economically efficient manner or;

- If the political and/or economical environment happens to change;

- If an economic nationalization is needed.

Unless otherwise decided by the Board, the Company may, until such time as the decision to liquidate is executed, continue to redeem or convert the shares of the sub-fund which it has been decided to liquidate, taking account of liquidation costs but without deducting any redemption fee as stated in the prospectus. The formation expenses will be fully amortized.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the relevant sub-fund shall be deposited with the custodian bank for a period not exceeding six months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the "Caisse de Consignation".

The Board may decide to close down one sub-fund by contribution into another sub-fund of the Company. In addition, such merger may be decided by the Board if required by the interests of all the shareholders of the relevant sub-funds.

Such decision will be published as foreseen by the law and by the Board. The publication will contain information in relation to the absorbing sub-fund. Such publication will be made 1 month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of redemption fee as stated in the prospectus, before the merger operation becomes effective.

The decision relative to the merger will be binding upon all the shareholders who have not asked for redemption of their shares during the 1 month's period.

The Board may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one sub-fund by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law. In addition, such merger may be decided by the Board if required by the interests of all the shareholders of the relevant sub-fund. Such decision will be published in the countries where the Company is registered in a newspaper and, in addition, the publication will contain information in relation to the absorbing collective investment undertaking. Such publication will be made 1 month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of redemption fee as stated in the prospectus, before the merger operation becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant sub-fund who will expressly agree to the merger.

The decision to liquidate or to merge a sub-fund in the circumstances and in the manner described in the preceding paragraphs may also be taken at a meeting of the shareholders of the sub-fund to be liquidated or merged where no quorum is required and where the decision to liquidate or merge must be approved by shareholders holding at least 50% of the shares represented at the meeting.

The contribution of one sub-fund into another foreign collective investment undertaking is only possible with the unanimous agreement of all the shareholders of the relevant sub-fund or under the condition that only the shareholders who have approved the operation will be transferred.

Art. 27. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any sub-fund vis-à-vis those of any other sub-fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant sub-fund.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on April 30, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2010.

Subscription and Payment

The capital was subscribed and paid in as follows:

Shareholder	Subscribed Capital EUR	number of shares
KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A.	31,000	310
Total:	31,000	310

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organisation are estimated at approximately EUR 3,000.-

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

I. The following persons are elected as members of the Board of Directors:

Chairman:

- Mr Jean-Philippe CLAESSENS, born in Liege (Belgium) on 22 April 1968, professionally residing at L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

Members:

- Mr Gianluigi SAGRAMOSO, born in Milano (Italy), on 5 November 1959, professionally residing at L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

- Mr Derek CHAMBERS, born, in Blackburn (Switzerland), on 12 August 1956, professionally residing at L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich.

Mr Philippe MELONI, born in Boussu (Belgium), on 7 November 1971, professionally residing at L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

- Mr Martin VOGEL, born in Winterthur (Switzerland), on 29 September 1963, professionally residing at CH-8010 Zurich, 602, Hohlstrasse.

- Mrs Jana FRNKOVA, born in Vitkov, (Czech Republic), on 22 September 1969, professionally residing at 140.00 Praha 4, Nad Ondrejovem 989/23, Czech Republic.

The term of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2011.

II. The following person is elected as "réviseur d'entreprises":

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The term of office of the réviseur d'entreprises will expire after the annual General Meeting of the year 2011.

III. The registered office is fixed in L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le douze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A., ayant son siège social à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2010.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société d'investissement à capital variable:

Art. 1^{er}. Il est constitué, entre les souscripteurs et toute personne qui pourra en détenir des actions, une Société sous la forme juridique d'une "Société d'investissement à capital variable", dénommée WORLD STRATEGY PORTFOLIOS (ci-après "la Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de la date des présents Statuts. Elle peut être dissoute moyennant une résolution de l'Assemblée générale des actionnaires adoptée selon le mode requis pour l'amendement des présents Statuts, ainsi que le prévoient les dispositions de l'article 27 ci-après.

Art. 3. L'objet unique de la Société est de placer les capitaux dont elle dispose en valeurs mobilières négociables et en autres actifs dont question dans la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (ci-après la "Loi de 2002"), en application des dispositions de la politique d'investissement et des restrictions en matière d'investissement établies par le Conseil d'administration (ci-après le "Conseil") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à la réalisation et à l'accomplissement de son objet, dans les limites prévues par la Loi de 2002 ou de toute loi remplaçant ou modifiant celle-ci

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Strassen, au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger sur simple résolution du Conseil.

Dans l'éventualité où le Conseil serait d'avis que des événements politiques, économiques ou sociaux exceptionnels se sont produits ou qu'ils sont imminents et qu'ils seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou à entraver les communications entre ledit siège social et les correspondants de la Société à l'étranger, le siège social pourrait être temporairement déplacé à l'étranger jusqu'à la cessation complète de cette situation anormale. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera en permanence égal au total net des actifs de tous les compartiments de la Société, comme prévu à l'article 22 des présents Statuts.

Le capital social minimal de la Société s'élèvera à l'équivalent en EUR du capital minimal stipulé dans la Loi de 2002.

La Société constitue une seule et même entité juridique et, aux fins de ses relations avec ses actionnaires, chaque compartiment sera réputé être une entité distincte.

Le Conseil est autorisé, sans aucune restriction, à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'article 23 des présents Statuts, à la Valeur nette d'inventaire ou à la Valeur nette d'inventaire respective par action, déterminée conformément aux dispositions de l'article 22 des présents Statuts, sans octroyer aux actionnaires existants un droit de préférence quelconque relativement à la souscription des actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou à tout responsable dûment habilité de la Société ou à toute autre personne dûment habilitée, la charge d'accepter des souscriptions en vue de livrer les nouvelles actions et d'en recevoir le paiement.

Ces actions peuvent, en fonction de la décision prise à cet effet par le Conseil, appartenir à des compartiments différents; conformément à l'article 3 des présents Statuts, le produit de l'émission de chaque compartiment sera investi en valeurs mobilières ou en autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou dans des types spécifiques de valeurs mobilières, en exécution de décisions prises périodiquement par le Conseil pour chaque compartiment.

Le Conseil est autorisé à créer, au sein de chaque compartiment, différentes catégories et sous-catégories se caractérisant par leur propre politique en matière de distribution de dividendes (actions de distribution, actions de capitalisation), leur propre devise de référence et leur structure de commissions ou par toutes autres particularités à déterminer par le Conseil.

En cas de besoin, le terme compartiment fera également référence aux termes catégorie et/ou sous-catégorie.

Le Conseil peut en outre décider de fractionner les actions d'un compartiment ou d'une catégorie/sous-catégorie d'actions de la Société ou, inversement, de les regrouper.

Aux fins de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque compartiment devront, s'ils ne sont pas libellés en EUR, être convertis en EUR, et le capital sera égal au total des actifs nets de tous les compartiments.

Art. 6. Les actions seront émises soit sous forme d'actions nominatives, soit d'actions au porteur.

Pour les Actions au porteur, des certificats seront, le cas échéant, émis dans les coupures choisies par le Conseil. Seuls les certificats représentant un nombre entier d'Actions seront émis.

Si un titulaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de coupures différentes, des frais ne pourront pas lui être portés en compte. Si un titulaire d'actions au porteur sollicite la conversion de ses actions au porteur en actions nominatives, le Conseil pourra, à sa discrétion, prélever une commission à charge de cet Actionnaire en vue de couvrir les frais administratifs exposés lors d'un tel échange.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et par un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des administrateurs pourront être manuscrites ou imprimées. La signature du fondé de pouvoir mandaté à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'actions provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires.

En cas d'actions nominatives, si le Conseil décide que les actionnaires peuvent obtenir des certificats d'actions et si un actionnaire n'indique pas spécifiquement son choix de recevoir des certificats d'actions, il recevra en lieu et place une confirmation des actions qu'il détient.

S'agissant d'actions émises sous forme nominative, des fractions d'actions pourront être émises.

Il n'est pas conféré de droit de vote aux fractions d'actions, mais elles donneront droit à une fraction correspondante, le cas échéant, du produit de la liquidation et des dividendes.

S'agissant des actions nominatives, toutes les actions émises par la Société seront inscrites au Registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes que la Société désignera à cette fin. Ledit Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile, pour autant que ces coordonnées aient été communiquées à la Société, de même que le nombre d'actions qu'il détient, le compartiment à laquelle elles appartiennent, ainsi que le montant payé pour chacune des actions.

Les transferts d'actions nominatives seront transcrits au Registre des actionnaires et chaque inscription sera signée par un ou plusieurs responsables de la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil.

Le transfert d'actions nominatives s'effectuera par le biais d'une déclaration écrite de transfert à porter au Registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes dûment habilitées à cet effet par le biais de procurations.

Chaque titulaire d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et avis émanant de la Société pourront lui être envoyés. Cette adresse sera inscrite au Registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne communiquerait pas son adresse, la Société pourra autoriser l'inscription au Registre des actionnaires d'une mention à cet effet, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société, ou toute autre adresse qui sera enregistrée de la sorte par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par ledit actionnaire.

L'actionnaire peut, à tout moment, faire modifier son adresse inscrite au Registre des actionnaires par le biais d'une notification écrite parvenant au siège social de la Société, ou, le cas échéant, à toute autre adresse périodiquement précisée par la Société.

Les actionnaires sont autorisés à demander l'échange de leurs actions au porteur contre des actions nominatives ou inversement. Le Conseil pourra, à son entière discrétion, prélever des frais à cet effet.

Les actions peuvent être émises après acceptation de la souscription. Le souscripteur aura la jouissance des actions qu'il a acquises lorsque les actions auront été émises et que le paiement du prix d'achat aura été effectué.

Lorsque tout actionnaire est en mesure de soumettre à la Société une pièce jugée probante, attestant que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata pourra, à sa demande, lui être fourni aux conditions et moyennant les garanties que la Société pourra déterminer, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra fixer.

Dès l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine, sur la base duquel le nouveau certificat a été émis, sera sans valeur.

Les certificats d'action mutilés ou dénaturés pourront être échangés contre de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats mutilés ou dénaturés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut, à sa discrétion, comptabiliser à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnablement exposées par la Société relativement à l'émission et à l'enregistrement de celui-ci ou relativement à l'annulation de l'ancien certificat d'actions.

Art. 7. Le Conseil est autorisé à imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but de garantir qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) toute personne en infraction avec la loi ou les exigences de tout pays ou autorité publique, ou par (b) toute personne dans une situation qui, de l'avis du Conseil, serait susceptible d'occasionner à la Société des obligations d'ordre fiscal ou de lui faire subir d'autres désavantages pécuniaires qui, à défaut, n'auraient pas été subis par la Société.

Plus spécifiquement, la Société pourra limiter ou interdire la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et sans limitation aucune, par des "ressortissants des États-Unis d'Amérique", tel que défini ci-après. Aces fins, la Société pourra:

- refuser l'émission de toute action et l'enregistrement de tout transfert d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété effective de cette action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

- à tout moment, exiger de toute personne dont le nom figure au Registre des actionnaires ou de toute personne cherchant à enregistrer le transfert d'actions au Registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, étayé par une déclaration sous serment, qu'elle pourrait estimer nécessaire en vue de déterminer si la propriété effective de ces actions revient éventuellement à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société et

- procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un actionnaire tel que défini ci-avant, s'il apparaît que cette personne déchu du droit d'être actionnaire de la Société, est, soit seule, soit avec d'autres personnes, le propriétaire effectif des actions. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

- * la Société enverra un avis (dénommé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou figurant au Registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel avis spécifiera les actions à racheter tel que précisé ci-dessus, le prix à payer pour ces actions et l'endroit où le Prix de rachat relatif aux actions sera réglé. Un tel avis pourra être envoyé à cet actionnaire par lettre recommandée dûment affranchie, expédiée à sa dernière adresse connue ou à celle figurant aux registres de la Société.

- * dès après la fermeture des bureaux le jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire, et les actions qu'il détenait précédemment seront annulées;

- * le prix auquel les actions spécifiées dans tout avis de rachat seront rachetées (dénommé ci-après "le Prix de rachat") sera un montant égal à la Valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment en question de la Société, calculé conformément à l'article 22 des présents Statuts;

- * le paiement du Prix de rachat sera effectué dans la devise de référence du compartiment concerné; le montant correspondant sera déposé par la Société auprès d'une banque (en fonction des précisions figurant dans l'avis de rachat) en vue de procéder au paiement de ce bénéficiaire. Dès le dépôt du prix de rachat dans les conditions précitées, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans cet avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni à l'une d'entre elles, ni ne pourra exercer aucun recours contre la Société ou ses actifs, à l'exception du droit de l'actionnaire s'avérant être le propriétaire des actions de recevoir de la banque le montant susdit ainsi déposé (sans intérêts).

- * l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être remis en question ni invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartiendrait à une personne autre que celle à laquelle pensait la Société à la date de l'envoi de tout avis de rachat, à la seule condition dans ce cas que la Société ait exercé lesdits pouvoirs de bonne foi; et

- refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne n'étant pas autorisée à être actionnaire de la Société.

Lorsqu'elle est utilisée dans les présents Statuts, l'expression "ressortissant des États-Unis d'Amérique" désignera tout citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique, tout partenariat ou société créé(e) ou existant(e) dans tout État, territoire ou possession des États-Unis d'Amérique.

Art. 8. Toute Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société, si les décisions à prendre intéressent l'ensemble des actionnaires. Ses résolutions engageront tous les actionnaires de la Société, quel que soit le compartiment dont font partie les actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société. Toutefois, si les décisions ne concernent que les droits spécifiques des actionnaires d'un compartiment, ces décisions devront être prises par une Assemblée générale représentant les actionnaires de ce compartiment.

Art. 9. Conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg ainsi qu'il sera spécifié dans la convocation à l'Assemblée, le deuxième mercredi du mois d'août à 15.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg (dénommé ci-après "Jour ouvrable"), l'Assemblée générale annuelle aura lieu le Jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourrait avoir lieu à l'étranger si, de l'avis formel et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Des assemblées spéciales des actionnaires d'un ou de plusieurs compartiments pourront être convoquées en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces compartiments et/ou à une modification de leurs droits.

D'autres assemblées des actionnaires pourraient être organisées à l'heure et à l'endroit spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 10. Le quorum et les délais prévus par la loi régiront la convocation et la tenue des Assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque action complète de tout compartiment donnera droit à une voix, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action au sein du compartiment. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Le Conseil pourra arrêter d'autres conditions que les actionnaires devront remplir pour pouvoir participer à une assemblée des actionnaires.

Art. 11. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil, conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée).

Art. 12. La Société sera gérée par un Conseil composé d'au moins trois membres; les membres du Conseil ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période de trois ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et nommés, étant entendu, toutefois, qu'un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment aux termes d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où un poste d'Administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou pour tout autre motif, les Administrateurs restants pourraient se réunir et élire, à la majorité des voix, un Administrateur chargé de pourvoir à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Le Conseil peut choisir en son sein un président et un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil désignera également un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, qui sera chargé d'établir les procès-verbaux de la réunion du Conseil et de l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation de deux Administrateurs quels qu'ils soient, à l'endroit indiqué dans la convocation à la réunion. Si un président a été nommé, il présidera toutes les assemblées d'actionnaires et réunions du Conseil. S'il n'a pas été désigné ou en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner un autre Administrateur comme président à titre temporaire par un vote à la majorité des voix des administrateurs présents à cette assemblée.

Une convocation écrite pour toute réunion du Conseil sera adressée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation à la réunion. Il peut être passé outre à ce mode de convocation moyennant l'accord écrit de chaque Administrateur. Il ne sera pas nécessaire d'envoyer une convocation distincte pour chacune des réunions tenues aux heures et lieux précisés, si un calendrier des réunions a été préalablement adopté par résolution du Conseil.

Tout Administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil en désignant par écrit un autre administrateur qu'il aura désigné comme son fondé de pouvoir. Les administrateurs peuvent également voter par écrit.

Des réunions du Conseil peuvent également être tenues par téléphone ou par télé- ou vidéoconférence.

Les Administrateurs ne peuvent exercer leurs droits que dans le cadre de réunions, dûment convoquées, du Conseil. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société en agissant individuellement, sauf disposition expresse prévue aux termes d'une résolution du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si deux Administrateurs au moins sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des voix pour ou contre une résolution à l'occasion de toute réunion, le président de séance disposera d'une voix prépondérante.

Le Conseil peut également adopter des résolutions sous la forme d'une ou de plusieurs déclarations écrites, signées par tous les Administrateurs.

Le Conseil pourra périodiquement nommer des responsables de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres responsables qu'il estimera nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination de ce type pourra être révoquée à tout moment par le Conseil. Les responsables ainsi désignés ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ni des actionnaires de la Société. Les responsables désignés auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et obligations leur octroyés par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société et ses pouvoirs d'exécution de tout acte d'application de la politique de la Société et de concrétisation de ses objectifs à des personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil.

Art. 14. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le président intérimaire qui aura présidé ladite réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux susceptibles d'être produits dans le cadre d'une action judiciaire ou à toute autre occasion seront signés par ce président, par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Le Conseil aura le pouvoir, en application du principe de la répartition des risques, de déterminer la politique générale et d'investissement de la Société pour les investissements afférents à chaque compartiment, ainsi que les orientations à suivre pour la gestion et l'exploitation des activités de la Société.

Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des activités de la Société et ses pouvoirs d'exécution de tout acte de mise en oeuvre de la politique de la Société et de concrétisation de son objet à des personnes physiques ou morales agissant sous la supervision du Conseil.

Dans le cadre de la gestion et de l'exploitation de ses activités, la Société n'effectuera pas d'investissements ni n'entreprendra d'activités relevant des restrictions d'investissement susceptibles d'être imposées aux termes de la Loi de 2002 ou stipulées dans les lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont proposées au public ou qui pourront être adoptées périodiquement par des résolutions du Conseil et décrites dans tout prospectus d'émission d'actions y afférent.

En vue de déterminer et de mettre en oeuvre la politique d'investissement, le Conseil pourra décider que les actifs de la Société seront investis en:

- valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé;
- valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un État membre de l'Union européenne ou tout autre pays dont question au point c) des présents Statuts, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et/ou
- valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire qui sont soit admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs située dans un État non-membre de l'Union européenne, soit négociés sur tout autre marché réglementé dans un État non-membre de l'Union européenne, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que la Bourse choisie soit implantée dans un État non-membre de l'Union européenne: tous les pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, du continent américain et d'Afrique

- valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire émis récemment, pour autant que:

* les conditions d'émission prévoient un engagement selon lequel soit déposée une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à tout autre marché réglementé qui est en fonctionnement régulier, est reconnu et ouvert au public, et pour autant que le choix de la place boursière ou du marché ait été prévu dans les documents constitutifs de l'OPCVM;

- * cette admission intervienne dans l'année suivant l'émission.

- actions ou parts d'OPCVM, autorisés conformément à la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens des premier et deuxième tirets de l'Article 1^{er}, paragraphe (2) de la Directive 85/611/CEE, pour autant que:

* ces autres OPC soient autorisés conformément à une législation prévoyant qu'ils soient soumis à une surveillance que la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

* le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts ou actionnaires de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts ou les actionnaires d'un OPCVM et, en particulier, que les règles en matière de séparation des actifs, d'emprunt, de prêt, de ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 85/611/CEE;

* les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation des actifs et passifs, des bénéfices et des opérations de la période comptable considérée;

* la proportion d'actifs des OPCVM ou des autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts ou d'actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC, ne dépasse pas 10 %.

- des dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

- instruments financiers dérivés, y compris les instruments équivalents donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé dont question aux points a), b) et c) ci-dessus, et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (les "dérivés OTC"), pour autant que:

* les actifs sous-jacents consistent en instruments couverts par l'article 41, paragraphe (1) de la Loi de 2002, en indices financiers, aux d'intérêt, taux de change ou devises dans lesquelles la Société peut investir,

* les contreparties aux transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF et

* les instruments dérivés négociés de gré à gré fassent l'objet quotidiennement d'une évaluation fiable et vérifiable et puissent, à l'initiative de l'OPCVM, être vendus, liquidés ou clôturés à tout moment à leur juste valeur par une transaction de compensation; cette méthode d'évaluation sera approuvée par le réviseur d'entreprises.

- instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et qui relèvent de l'article 1^{er} de la Loi de 2002, si l'émission ou l'émetteur de ces instruments fait l'objet d'une réglementation aux fins de protéger les investisseurs et leur épargne, et pour autant que ces instruments soient:

* émis ou garantis par un pouvoir central, régional ou local ou par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque centrale européenne, par l'Union européenne ou par la Banque d'investissement européenne, un Etat non-membre de l'Union ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par l'une des entités fédérées, ou par un organisme public international dont fait ou font partie un ou plusieurs Etats membres; ou

* émis par un organisme, dont les titres sont négociés sur des marchés réglementés dont question aux paragraphes a), b) ou c) ci-dessus; ou

* émis ou garantis par un établissement faisant l'objet d'un contrôle prudentiel dans le respect de critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui fait l'objet de règles prudentielles et se conforme aux règles prudentielles considérées par la CSSF comme étant à tout le moins aussi contraignantes que celles stipulées dans le droit communautaire; ou

* émis par d'autres organismes relevant des catégories approuvées par la CSSF, pour autant que les investissements dans ces instruments soient assortis d'une protection de l'investisseur équivalente à celle prévue aux premier, deuxième et troisième tirets ci-dessus et pour autant que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins 10.000.000 d'euros, qu'elle présente et publie ses comptes annuels dans le respect de la Quatrième Directive 78/660/CEE, et qu'il s'agisse d'une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés composé d'une ou de plusieurs sociétés cotées, soit dédiée au financement du groupe ou soit une entité affectée au financement des instruments de titrisation bénéficiant d'une ligne de liquidité bancaire.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé à investir, en application du principe de la répartition du risque, maximum 100 % des actifs nets de chaque compartiment dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne, pour autant que ces titres appartiennent au moins à six émissions différentes, sans que les titres d'une même émission n'excèdent 30 % du montant total.

Art. 16. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé au motif qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de la Société auraient des intérêts dans cette autre Société ou entreprise, ni seraient administrateurs, associés, responsables ou salariés de cette autre Société ou entreprise. Tout administrateur ou responsable de la Société occupé en qualité d'administrateur, de responsable ou de salarié au sein de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura un contrat ou tout autre engagement commercial ne pourra, au motif qu'il a des liens avec cette autre société ou entreprise, être empêché d'examiner toute question en rapport avec ledit contrat ou toute autre affaire, ni de voter ou d'exercer ses droits à ce propos.

Dans l'éventualité où tout administrateur ou responsable de la Société aurait un intérêt personnel quelconque dans une transaction de la Société, ledit administrateur ou responsable porterait cet intérêt personnel à la connaissance du Conseil et s'abstiendrait d'examiner cette transaction et de prendre part au vote y afférent. En outre, l'affaire dans laquelle cet administrateur ou ce responsable aurait un intérêt serait portée à la connaissance de la prochaine assemblée des actionnaires.

L'expression "intérêt personnel", telle qu'utilisée dans la phrase précédente, s'entend à l'exclusion de toute relation avec, ou de tout intérêt dans, toute affaire, situation ou transaction impliquant le gestionnaire d'investissement ou toute

filiale de celui-ci, voire toute autre société ou entité, que le Conseil d'administration pourra périodiquement déterminer à son entière discrétion.

Art. 17. La Société pourra rembourser à tout administrateur ou responsable, à ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs, les dépenses raisonnablement occasionnées par ses (leurs) soins dans le cadre de toute action, procès ou procédures auxquels il pourrait être partie en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur ou de responsable de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou responsable de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf en ce qui concerne des questions en vertu desquelles il serait condamné dans le cadre de cette action, de ce procès ou de cette procédure pour négligence ou inconduite grave. En cas de règlement, toute indemnisation sera versée uniquement en rapport avec les questions couvertes par ledit règlement et pour lesquelles la Société est avisée par l'avocat que la personne à indemniser n'a pas commis cette infraction. Le droit à indemnisation susmentionné n'est pas exclusif d'autres droits auxquels l'Administrateur pourrait prétendre.

Art. 18. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou responsables auxquels le Conseil aura délégué ses pouvoirs ou par la seule signature de l'Administrateur délégué.

Art. 19. Dans les limites prévues par la Loi de 2002, les opérations de la Société et sa situation financière, y compris, notamment, ses livres comptables, seront vérifiées par un réviseur d'entreprises agréé qui sera désigné par une Assemblée générale pour une période de trois années, jusqu'à la désignation de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction pourra être remplacé à tout moment, pour un motif valable ou non, par la Société.

Art. 20. Selon les modalités détaillées ci-après, la Société a le pouvoir de racheter à tout moment ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi de 2002.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le Prix de rachat sera payé dans les dix Jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation (ce Jour étant défini comme la date à laquelle la Valeur nette d'inventaire du compartiment en question est déterminée conformément aux dispositions de l'article 22 des présents Statuts), sous déduction des éventuelles commissions de rachat calculées au taux précisé dans le prospectus.

La Société ne sera pas tenue de racheter, lors de tout Jour d'évaluation, plus de 10 % du nombre d'Actions de tout compartiment disponible durant ce Jour d'évaluation.

Si des demandes de rachat dépassent 10 pour cent de la Valeur nette d'inventaire du compartiment en question lors de tout Jour d'évaluation, la Société pourra décider de reporter proportionnellement le montant des rachats au Jour d'évaluation suivant. En cas de report de rachats, les Actions concernées seront rachetées à la Valeur nette d'inventaire par Action en vigueur au Jour d'évaluation où le rachat est effectué. Ces demandes seront traitées au cours de ce jour d'évaluation, en donnant la priorité aux premières demandes.

L'actionnaire intéressé devra compléter et renvoyer toute demande de rachat par écrit au siège social de la Société au Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent chargé du rachat des actions.

Les actions représentatives du capital de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment à la Valeur nette d'inventaire respective des actions du compartiment en question, pour autant que le Conseil puisse imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et puisse soumettre la conversion au paiement de frais administratifs.

Art. 21. La Valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la Société sera périodiquement calculée par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, dans le respect des décisions prises en ce sens par le Conseil (le "Jour d'évaluation"), étant entendu que dans tous les cas où un Jour d'Evaluation ne coïncide pas avec un Jour ouvrable, ce Jour d'évaluation sera reporté au jour ouvrable suivant.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire des actions de tout compartiment ou de tous les compartiments, de même que l'émission et le remboursement des actions d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que la conversion d'actions d'une catégorie à l'autre de ce(s) compartiment(s), dans les cas suivants:

- pendant toute période au cours de laquelle un des principaux marchés ou Bourses de valeurs, quels qu'ils soient, sur lequel est périodiquement cotée une quote-part substantielle des investissements de la Société attribuables à ce compartiment est fermé pour un motif autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions portant sur ces investissements sont limitées ou suspendues; ou
- pendant la survenance de toute situation constitutive d'une urgence entraînant l'impossibilité de céder ou d'évaluer les actifs détenus par la Société et attribuables à ce compartiment;
- lors de toute panne des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur de tout ou partie des investissements attribuables à tout compartiment ou le cours ou les valeurs actuel(les) de toute action sur une Bourse des valeurs; ou
- pendant toute période où la Société n'est pas en mesure de rapatrier des fonds en vue de procéder à des paiements afférents au rachat de ces actions, ou pendant laquelle tout transfert de fonds nécessaire à la réalisation ou à l'acquisition

d'actifs ou aux paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis des Administrateurs, à des cours de change normaux.

- lorsque le rachat ou les droits de sortie sont suspendus par plusieurs fonds de placement dans lesquels la Société ou le compartiment en question sont investis;
- dès lors que l'Assemblée générale au cours de laquelle il sera proposé de dissoudre la Société a été convoquée; ou
- à partir de la date d'application de la décision de fermer un compartiment.

Pareille suspension sera notifiée aux actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société. Cette suspension portant sur un comportement n'aura pas d'effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, la souscription, le rachat et la conversion des actions de tout autre compartiment.

Art. 22. La Valeur nette d'inventaire des différents compartiments est déterminée en déduisant le total des engagements correspondant à chaque compartiment du total des avoirs correspondant à chaque compartiment.

La Valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment sera exprimée dans la devise de référence du compartiment concerné. La Valeur nette d'inventaire par action sera calculée en divisant les actifs nets du compartiment par le nombre total d'actions en circulation de ce compartiment en tenant compte de l'allocation des actifs nets entre les différentes catégories d'actions existantes et sera arrondie vers le haut ou vers le bas au centième entier le plus proche.

Le calcul de la Valeur nette d'inventaire des différents compartiments se fera de la manière suivante:

- Les actifs de la Société seront réputés inclure:
 - * la totalité des disponibilités en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus y afférents;
 - * l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés), à l'exception des créances d'une filiale de la Société,
 - * l'ensemble des obligations, effets à terme, actions, valeurs, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres investissements, instruments du marché monétaire et titres détenus par la Société ou auxquels elle a souscrits;
 - * tous les instruments financiers,
 - * l'ensemble des titres, dividendes d'actions et distributions en espèces à recevoir par la Société, dans la mesure où celle-ci dispose raisonnablement de suffisamment d'informations à ce sujet (à condition que la Société puisse procéder à des ajustements en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues à des opérations ex-dividendes, ex-droits ou à des pratiques similaires);
 - * tous les intérêts courus sur des valeurs mobilières productives d'intérêts détenues par la Société, sauf s'ils sont inclus ou reflétés dans la valeur au principal de ce titre;
 - * les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis, et à condition que lesdits frais d'établissement puissent être directement amortis du capital de la Société, et
 - * tous les autres actifs de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.
- La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:
 - * la valeur des disponibilités en caisse ou en dépôt, des effets, billets à vue et créances, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts déclarés et courus et non encore reçus comme précité, sera réputée être leur montant intégral, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être intégralement versée ou perçue, auquel cas la valeur sera déterminée en déduisant le montant que le Conseil pourrait considérer comme approprié en vue de refléter la juste valeur de ces avoirs;
 - * La valeur des titres ou instruments du marché monétaire ou produits dérivés cotés ou échangés sur toute bourse de valeurs sera, en ce qui concerne chaque titre, le dernier prix connu et, le cas échéant, le prix moyen du marché auprès de la Bourse qui est normalement le marché principal pour ces titres.
 - * La valeur des titres ou des instruments du marché monétaire négociés sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le "marché réglementé") est basée sur le cours de clôture du Jour d'évaluation en question.
 - * dans l'hypothèse où l'une des valeurs mobilières ou l'un des instruments du marché monétaire détenus dans le portefeuille de la Société n'est ni coté ni négocié auprès d'une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ou si, relativement aux valeurs mobilières cotées ou négociées auprès d'une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, le prix tel que déterminé conformément aux sous-paragraphes b) ou c) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des valeurs mobilières en question, le cours de ces valeurs sera basé sur le prix de vente tel qu'il pourrait être raisonnablement prévu, déterminé avec prudence et bonne foi.
 - * tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise de référence des différents compartiments seront évalués après prise en compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur au Jour d'évaluation en question.
 - * en ce qui concerne les instruments du marché monétaire et les valeurs mobilières ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois, le prix d'évaluation sera ajusté graduellement à la date d'échéance, d'après le prix net d'acquisition et en conservant le rendement y afférent. Si les conditions du marché devaient changer considérablement, les principes d'évaluation appliqués aux investissements considérés individuellement seraient adaptés aux nouveaux rendements du marché.

* les parts / actions émises par tout fond commun de placement OPC seront calculées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible au Jour d'évaluation en question, telle que mentionnée ou fournie par ces fonds sous-jacents ou leurs agents;

* l'évaluation des swaps s'appuiera sur leur valeur de marché, laquelle dépend elle-même de divers facteurs (par exemple, le niveau et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt du marché, le délai résiduel du swap). Tout ajustement requis à la suite des émissions et des rachats sera réalisé par le biais d'une hausse ou d'une baisse du montant nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

* l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (over-the-counter -OTC), comme les futures, les contrats à terme ou d'option non négociés en bourse ou sur d'autres marchés reconnus, sera basée sur leur valeur liquidative nette déterminée, conformément aux politiques arrêtées par la Société, en vertu des modèles financiers reconnus sur le marché et d'une manière cohérente pour chaque catégorie de contrats. La valeur liquidative nette d'une position dérivée doit être comprise comme étant égale au bénéfice / à la perte net(te) non réalisé(e) relativement à la position en question;

* lorsque, à la suite de circonstances exceptionnelles, l'évaluation à effectuer sur la base des règles susmentionnées devient impraticable ou inexacte, d'autres critères d'évaluation généralement acceptés et vérifiables seront appliqués afin d'obtenir une évaluation équitable.

- Les engagements de la Société seront réputés inclure:

* les emprunts, traites et autres dettes exigibles;

* tous les frais administratifs échus ou à payer, y compris les commissions et les dépenses du Gestionnaire d'investissement et du Dépositaire (dont les commissions et les dépenses de ses correspondants à l'étranger) et toutes les autres dépenses exposées dans le cadre du fonctionnement de la Société. Les commissions et dépenses à supporter par la Société incluront, sans limitations, les taxes, dépenses inhérentes à des services juridiques, des services d'audit et d'autres services professionnels, les coûts d'impression des procurations, certificats d'action, rapports aux actionnaires, prospectus et autres dépenses promotionnelles et marketing raisonnables, les dépenses d'émission, de conversion et de rachat des Actions, ainsi que le paiement de dividende, s'il échet, les dépenses de l'Agent de transfert, de l'Agent administratif, les coûts d'enregistrement et les autres dépenses dues ou exposées relativement à l'autorisation par et au reporting aux autorités de contrôle dans divers territoires, le coût de traduction du prospectus et d'autres documents susceptibles d'être requis dans divers territoires où la Société est enregistrée, les commissions et les décaissements des Administrateurs de la Société, les coûts d'assurance, d'intérêt, de cotation et de courtage, les taxes et les coûts afférents au transfert et au dépôt de titres ou de liquidités, les décaissements du Dépositaire et de tous les autres agents de la Société, sans oublier les coûts liés au calcul et à la publication de la Valeur nette d'inventaire par Action de chaque Compartiment;

* toutes les dettes connues, présentes et à venir, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'espèces ou de biens, y compris le montant de tous les dividendes non payés déclarés par la Société lorsque le Jour d'évaluation coïncide avec la date de détermination de la personne habilitée à encaisser ces dividendes ou est postérieur à cette date;

* une provision suffisante pour les impôts futurs sur le capital et les revenus le Jour d'évaluation, telle que déterminée périodiquement par la Société, et d'autres réserves, pour autant qu'elles soient autorisées et approuvées par le Conseil et

* toute autre dette de la Société, de quel que type et nature que ce soit, sauf les engagements représentés par des actions de la Société. Lors du calcul du montant de ces engagements, le Conseil pourra porter en compte des frais administratifs et d'autres dépenses de nature régulière ou récurrente sur la base d'un chiffre estimé à l'avance pour des périodes annuelles ou autres, et pourra cumuler ces frais et dépenses en proportions égales sur l'une quelconque de ces périodes.

Tous les frais récurrents seront successivement imputés sur les revenus de l'exercice en cours, les plus-values et les actifs.

Les frais et dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la Société et de l'émission d'actions susmentionnées, y compris ceux engagés pour la préparation et la publication du présent Prospectus, tous les frais légaux et d'impression, certains frais de lancement (y compris les frais de publicité) et les frais de premier établissement seront à charge de la Société et feront l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

- Le Conseil établira un portefeuille d'actifs pour chaque compartiment d'actions de la manière suivante:

* le produit de l'émission de chaque compartiment sera inscrit dans les livres de la Société et porté au compte du pool d'actifs établi pour ce compartiment; l'actif, le passif, les revenus et les dépenses y afférents seront imputés à ce pool selon les dispositions du présent article;

* lorsqu'un actif provient d'un autre actif, cet actif dérivé sera imputé, dans les livres de la Société, au même pool d'actifs que les actifs dont il était issu et, lors de chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée au pool concerné;

* lorsque la Société souscrit un engagement relevant de tout actif appartenant à un pool particulier ou de toute mesure prise relativement à un actif d'un pool particulier, cet engagement sera imputé au pool concerné;

* dans l'hypothèse où tout actif ou tout passif de la Société ne peut pas être considéré comme étant imputable à un pool particulier, cet actif ou ce passif sera attribué à tous les pools au prorata des valeurs nettes d'inventaire des com-

partiments en question, étant entendu que tous les actifs relatifs à un compartiment spécifique ne seront passibles que des dettes et engagements relatifs au compartiment en question;

* lors du paiement de dividendes aux détenteurs d'actions de distribution de tout compartiment, la Valeur nette d'inventaire de ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes. Les montants correspondants revenant aux actions de capitalisation resteront placés dans la Société pour leur compte.

- Aux fins du présent Article:

* les actions de la Société à rembourser aux termes de l'article 20 des présents Statuts seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'après la clôture des activités le Jour d'évaluation stipulé à l'article 21; à compter de cette date et jusqu'à son versement, le prix sera par conséquent réputé être une dette de la Société;

* tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise de référence du compartiment concerné seront évalués après la prise en compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et au moment du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions; et

* toute acquisition ou toute vente de titres réalisée par la Société à l'occasion d'un tel Jour d'évaluation prendra effet lors de ce Jour d'évaluation, dans la mesure du possible.

Art. 23. Lorsque la Société propose des actions à la souscription, le prix par action auquel ces actions seront proposées et vendues sera équivalent à la Valeur nette d'inventaire telle que définie ci-dessus pour les compartiments pertinents, augmentée d'une commission de souscription au taux éventuellement prévu par le prospectus, ce prix étant arrondi vers le haut ou vers le bas au centième entier le plus proche de la devise de référence du compartiment concerné. La rémunération des agents chargés du placement des actions sera prélevée sur cette commission. Le prix ainsi fixé sera payable au plus tard dix jours ouvrables après le Jour d'évaluation dont question ci-avant.

Art. 24. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} mai de chaque année et se terminera le 30 avril.

Les comptes de la Société seront libellés en EUR. En cas de pluralité de compartiments, ainsi que le prévoit l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces compartiments sont libellés dans différentes devises, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés aux fins d'établir les comptes de la Société.

Art. 25. L'assemblée générale des actionnaires arrêtera, sur proposition du Conseil et pour chaque compartiment, pour les actions de distribution comme pour les actions de capitalisation, la répartition des revenus d'investissement annuels nets, des plus-values réalisées et non réalisées, après déduction des moins-values non réalisées. Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale annuelle et les détenteurs d'actions de distribution arrêteront le mode de paiement des dividendes. Les montants correspondants dus aux actions de capitalisation ne seront pas versés, mais resteront investis dans la Société pour leur compte. Lors de la distribution d'un dividende en faveur d'actions de distribution, la valeur nette d'inventaire de ces actions de distribution sera réduite du montant cumulé du dividende.

La distribution de dividendes peut se faire pour tout montant (y compris un remboursement effectif du capital), pour autant qu'après la distribution, la valeur nette d'inventaire de la Société soit toujours supérieure au capital minimal requis par la Loi de 2002. Toutefois, la nature de la distribution (capital ou revenu) devra être communiquée.

Les dividendes déclarés seront payés dans la devise de référence des compartiments en question.

Le Conseil peut décider de procéder au versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 26. Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur cette dissolution; cette dernière déterminera en outre leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. Le produit net de la liquidation correspondant à chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de chaque compartiment proportionnellement à la quote-part des actions qu'ils détiennent dans le compartiment concerné.

Le Conseil peut décider à tout moment de la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments de la Société lors de la survenance des événements suivants:

- Si la valeur des actifs nets de tout compartiment n'a pas atteint un montant minimal ou est tombée en-deçà de ce montant minimal, qui est le niveau minimal nécessaire à un fonctionnement efficace, d'un point de vue économique, de ce compartiment ou;

- En cas de modification des conditions politiques et/ou économiques;

- Si des mesures de nationalisation économique s'imposent.

Sauf décision contraire du Conseil, la Société pourra, jusqu'à l'exécution de la décision de liquidation, poursuivre le rachat ou la conversion d'actions du compartiment concerné par la décision de liquidation, en tenant compte des coûts de liquidation, mais sans déduction de toute commission de rachat, conformément aux dispositions du présent prospectus. Les frais de constitution seront totalement amortis.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du compartiment concerné seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période n'excédant pas six mois à compter de la date de clôture. Au terme de cette période, les montants seront déposés à la Caisse de Consignation.

Le Conseil peut également décider de fermer un compartiment par le biais d'un apport dans un autre compartiment de la Société. En outre, une telle fusion pourra être décidée par le Conseil si l'intérêt de tous les actionnaires des

compartiments considérés l'exige. Cette décision sera publiée dans les formes prévues par la loi et par le Conseil. La publication contiendra en outre des informations relatives au compartiment absorbant. Cette publication sera faite un mois avant la date de prise d'effet de la fusion, afin de permettre aux actionnaires de solliciter, comme stipulé dans le prospectus, le rachat de leurs actions, hors commission de rachat, avant l'entrée en vigueur de l'opération de fusion.

La décision relative à la fusion engagera tous les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions au cours d'une période d'un mois.

Le Conseil peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites ci-dessus, décider de fermer un compartiment par le biais d'un apport dans un autre organisme de placement collectif régi par la Loi de 2002. En outre, une telle fusion pourra être décidée par le Conseil si l'intérêt de tous les actionnaires des compartiments considérés l'exige. Cette décision sera publiée dans un quotidien diffusé dans les pays où la Société est enregistrée. La publication contiendra en outre des informations relatives à l'organisme de placement collectif absorbant. Cette publication sera faite un mois avant la date de prise d'effet de la fusion, afin de permettre aux actionnaires de solliciter, comme stipulé dans le prospectus, le rachat de leurs actions, hors commission de rachat, avant l'entrée en vigueur de l'opération de fusion. En cas d'apport à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun, la fusion ne sera obligatoire que pour les actionnaires du compartiment considéré ayant expressément donné leur accord à la fusion.

La décision de liquidation ou de fusion d'un compartiment dans les circonstances et de la manière décrites aux paragraphes précédents peut également être prise lors d'une assemblée des actionnaires du compartiment à liquider ou à fusionner. Aucun quorum ne sera dans ce cas requis et la décision de liquidation ou de fusion devra être approuvée par les actionnaires détenant 50 % au moins des actions représentées lors de réunion.

L'apport d'un compartiment dans un autre organisme de placement collectif étranger n'est possible qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires du compartiment considéré ou à la condition que seuls les actifs des actionnaires qui ont approuvé l'opération soient transférés.

Art. 27. Les présents Statuts peuvent être périodiquement modifiés par une assemblée des actionnaires remplissant les conditions de quorum et de majorité exigées par les lois du Luxembourg. En outre, toute modification affectant les droits des détenteurs d'actions de tout compartiment par rapport à ceux de tout autre compartiment sera soumise à ces mêmes conditions de quorum et de majorité pour chaque compartiment concerné.

Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux amendements y afférents, ainsi qu'à la Loi de 2002.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice fiscal commencera à la date de constitution de la Société et se clôturera le 30 avril 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit et libéré comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions
KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A.	31.000	310
Total:	31.000	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ EUR 3.000,-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:

Président

- Monsieur Jean-Philippe CLAESSENS, né à Liège (Belgique), le 22 avril 1968, demeurant professionnellement à L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

Membres:

- Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO, né à Milan (Italie), le 5 novembre 1959, demeurant professionnellement à L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

- Monsieur Derek CHAMBERS, né à Blackburn (Suisse), le 12 août 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich.

Monsieur Philippe MELONI, né à Boussu (Belgique), le 7 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

- Monsieur Martin VOGEL, né à Winterthur (Suisse), le 29 septembre 1963, demeurant professionnellement à CH-8010 Zurich, 602, Hohlstrasse.

- Madame Jana FRNKOVA, née à Vitkov, (République Tchèque), le 22 septembre 1969, demeurant professionnellement à 140.00 Praha 4, Nad Ondrejovem 989/23, République Tchèque.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011.

II. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprise: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011.

III. Le siège social est fixé à L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3416. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012478/1219.

(100012905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Karine Reuter, mit dem Amtssitz in Redgange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg),

in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "db PrivatMandat Comfort" (die "Gesellschaft") mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 101.715, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 30. Juni 2004 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 764 am 26. Juli 2004 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Marion Fritz, Angestellte, wohnhaft in Völklingen (Deutschland), eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Harry Liedtke, Angestellter, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Katja Assmann, Angestellte, wohnhaft in Bitburg (Deutschland).

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I. Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 13. und 30.11.2009 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations und in den Tageszeitungen "Luxemburger Wort" und "Tageblatt" veröffentlicht wurde.

II. Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

I. Beschlüsse über die Änderung der Satzung der Gesellschaft, insbesondere von

1. Artikel 1 "Die Gesellschaft": Änderung von Ziffer 2 durch Aufnahme des folgenden Satzes: "Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen."

2. Artikel 4 "Die Gesellschafterversammlung": Änderung von Ziffer 2. des Artikels dahingehend, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 15. März sondern am dritten Mittwoch im April eines jeden Jahres um 16.00h stattfindet.

3. Artikel 10 "Gesellschaftsanteile; Ausgabe der Anteile": Änderung von Ziffer 1 und 2. des Artikels, dass Anteilbruchteile ausgegeben werden können und nur volle Anteile ein Stimmrecht erhalten.

4. Artikel 12 "Anteilwertberechnung" Änderung von Ziffer 10 d) durch Änderung des Wortlautes wie folgt: "Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;"

II. Verschiedenes.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass 8 Anteile auf dieser Generalversammlung vertreten sind.

V. Da eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 5. November 2009 einberufen worden war und die jedoch das notwendige Anwesenheitsquorum nicht erreicht hatte, kann die heutige Generalversammlung über die Tagesordnung befinden gleich wie viele Aktien auf der Generalversammlung vertreten sind.

VI. Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 1 "Die Gesellschaft" der Satzung der Investmentgesellschaft um folgenden Satz ergänzt wird: "Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 4 "Die Gesellschafterversammlung" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 15. März sondern am 3. Mittwoch im April eines jeden Jahres um 16.00 Uhr stattfindet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 1 und 2 des Artikels 10 "Gesellschaftsanteile; Ausgabe der Anteile" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass Anteilbruchteile ausgegeben werden können und nur volle Anteile ein Stimmrecht erhalten.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 10 d) des Artikels 12 "Anteilwertberechnung" der Satzung der Investmentgesellschaft der Wortlauf wie folgt angepasst wird: "Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;"

Erklärung

Aufgenommen in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fritz, Liedtke, Assmann, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 décembre 2009. Relation: RED/2009/1375. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Kirsch.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Redingen/Attert, den 27. Januar 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010012035/79.

(100014804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Dynamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Karine Reuter, mit dem Amtssitz in Redgange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg),

in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "Dynamic Funds" (die "Gesellschaft") mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 81.617, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 18. April 2001 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 369 am 18. Mai 2001 veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt am 30. Januar 2004 per notarieller Urkunde, veröffentlicht im Mémorial Nummer 345 am 27. März 2004, abgeändert.

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Marion Fritz, Angestellte, wohnhaft in Völklingen (Deutschland), eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Harry Liedtke, Angestellter, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Katja Assmann, Angestellte, wohnhaft in Bitburg (Deutschland).

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I. Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 13. und 30.11.2009 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations und in den Tageszeitungen "Luxemburger Wort" und "Tageblatt" veröffentlicht wurde.

II. Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

I. Beschlüsse über die Änderung der Satzung der Gesellschaft, insbesondere von

1. Artikel 1 "Die Gesellschaft": Änderung von Ziffer 2 durch Aufnahme des folgenden Satzes: "Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen."

2. Artikel 4 "Die Gesellschafterversammlung": Änderung von Ziffer 2. des Artikels dahingehend, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 10. Februar sondern am vierten Mittwoch im April eines jeden Jahres um 9.00h stattfindet.

3. Artikel 10 "Gesellschaftsanteile; Ausgabe der Anteile": Änderung von Ziffer 1. und 2. des Artikels, dass Abteilbruchteile ausgegeben werden können und nur volle Anteile ein Stimmrecht erhalten.

4. Artikel 12 "Anteilwertberechnung" Änderung von Ziffer 10 d) durch Änderung des Wortlautes wie folgt: "Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;"

II. Verschiedenes.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass 1 Anteil auf dieser Generalversammlung vertreten sind.

V. Da eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 5. November 2009 einberufen worden war und die jedoch das notwendige Anwesenheitsquorum nicht erreicht hatte, kann die heutige Generalversammlung über die Tagesordnung befinden gleich wie viele Aktien auf der Generalversammlung vertreten sind.

VI. Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 1 "Die Gesellschaft" der Satzung der Investmentgesellschaft um folgenden Satz ergänzt wird: "Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 4 "Die Gesellschafterversammlung" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 10. Februar sondern am 4. Mittwoch im April eines jeden Jahres um 9.00 Uhr stattfindet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 1 und 2 des Artikels 10 "Gesellschaftsanteile; Ausgabe der Anteile" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass Anteilbruchteile ausgegeben werden können und nur volle Anteile ein Stimmrecht erhalten.

Vierter Beschluss

1. Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 10 d) des Artikels 12 "Anteilwertberechnung" der Satzung der Investmentgesellschaft der Wortlauf wie folgt angepasst wird: "Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;"

Erklärung

Aufgenommen in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fritz, Liedtke, Assmann, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 décembre 2009. Relation: RED/2009/1373. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Kirsch.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Redingen/Attert, den 27. Januar 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010012037/81.

(100014782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Fingerhut Investment Company AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.380.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2009 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Engin DOYDUK, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Engin DOYDUK:

- Monsieur Olegario RIVERO, économiste, né le 10 juin 1966 à E-Ortigueira, demeurant L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer le Commissaire aux Comptes LPF LUX S. à r.l., L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, RCS Luxembourg B 93.635.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes la société E-CONSULTING S.A., L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem. La durée du mandat du Commissaire aux Comptes est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de fixer la durée des mandats des administrateurs:

- Monsieur Olegario RIVERO, économiste, né le 10 juin 1966 à E-Ortigueira, demeurant L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem

- Monsieur Joe LEMMER, juriste, né le 10 mai 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg

- Monsieur Joseph HANSEN, retraité, né le 12 juillet 1922 à Rédange-sur-Attert, demeurant à L-8445 Steinfort, 9, cité Mont Rose

jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010009355/38.

(100001940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Karine Reuter, mit dem Amtssitz in Redgange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg),

in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "DWS FlexPension" (die "Gesellschaft") mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 94.805, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 22. Juli 2003 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 833 am 13. August 2003 veröffentlicht. Die Satzung wurde am 16. März 2004 per notarieller Urkunde, veröffentlicht im Mémorial Nummer 362 am 02. April 2004 sowie zuletzt am 24. November 2004 per notarieller Urkunde, veröffentlicht im Mémorial Nummer 1244 am 06. Dezember 2004 abgeändert.

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Marion Fritz, Angestellte, wohnhaft in Völklingen (Deutschland), eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Harry Liedtke, Angestellter, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Katja Assmann, Angestellte, wohnhaft in Bitburg (Deutschland).

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I. Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 13. und 30.11.2009 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations und in den Tageszeitungen "Luxemburger Wort" und "Tageblatt" veröffentlicht wurde.

II. Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

I. Beschlüsse über die Änderung der Satzung der Gesellschaft, insbesondere von

1. Artikel 1 "Die Gesellschaft": Änderung von Ziffer 2 durch Aufnahme des folgenden Satzes: "Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen."

2. Artikel 4 "Die Gesellschafterversammlung": Änderung von Ziffer 2. des Artikels dahingehend, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 15. März sondern am dritten Mittwoch im April eines jeden Jahres um 12.30h stattfindet.

3. Artikel 10 "Gesellschaftsanteile; Ausgabe der Anteile": Änderung von Ziffer 1 und 2. des Artikels, dass Abteilbruchteile ausgegeben werden können und nur volle Anteile ein Stimmrecht erhalten.

4. Artikel 12 "Anteilwertberechnung" Änderung von Ziffer 10 d) durch Änderung des Wortlautes wie folgt: "Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;"

II. Verschiedenes.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass 7 Anteile auf dieser Generalversammlung vertreten sind.

V. Da eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 5. November 2009 einberufen worden war und die jedoch das notwendige Anwesenheitsquorum nicht erreicht hatte, kann die heutige Generalversammlung über die Tagesordnung befinden gleich wie viele Aktien auf der Generalversammlung vertreten sind.

VI. Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 1 "Die Gesellschaft" der Satzung der Investmentgesellschaft um folgenden Satz ergänzt wird: "Im Verhältnis zu Dritten haften die Vermögenswerte eines Teilfonds lediglich für die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 4 "Die Gesellschafterversammlung" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 15. März sondern am 3. Mittwoch im April eines jeden Jahres um 12:30 Uhr stattfindet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 1 und 2 des Artikels 10 "Gesellschaftsanteile; Ausgabe der Anteile" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass Anteilbruchteile ausgegeben werden können und nur volle Anteile ein Stimmrecht erhalten.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 10 d) des Artikels 12 "Anteilwertberechnung" der Satzung der Investmentgesellschaft der Wortlaut wie folgt angepasst wird: "Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;"

Erklärung

Aufgenommen in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fritz, Liedtke, Assmann, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 décembre 2009. Relation: RED/2009/1374. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Kirsch.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Redingen/Attert, den 27. Januar 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010012040/82.

(100014792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Trampolino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.356.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société SIZILIA VENTURES Corp, une société constituée et existant sous la loi panaméenne, ayant son siège social au Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama, ici représentée par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 17 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

- Que la société anonyme "TRAMPOLINO HOLDING S.A", ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 3 janvier 2000, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 72.356.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par quinze mille actions (15.000), d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la société SIZILIA VENTURES Corp., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, son mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

- Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2009. LAC/2009/57362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009485/44.

(100002213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Amarok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 150.486.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, R.C.S. Luxembourg B 106429,

ici représentée par Monsieur Gérard SCHEIWEN, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et comme mandataire d'un deuxième administrateur en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMAROK S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la location, la vente, la gérance et la valorisation d'immeubles pour son propre compte à l'exception de toute activité rentrant dans le champs de la promotion immobilière, d'agences immobilières ou encore de syndic de copropriété.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A. prénommée: CENT actions 100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, né le 6 novembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136449.

- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- 5) Le siège social est fixé à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEIWEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56891 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010599/118.

(100003488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Actarus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.103.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010010507/9.

(100002743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.